REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAUBEC

#### Séance du 4 Avril 2023

COMMUNE DE MAUBEC 38300

Effectif
en
exercice
Présents

15

Votants

19

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

#### Présents:

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Annie LLOPIS, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERBO, Annick ARNOLD,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Alain THORIN, Christian BUCLON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Robert AIMONETTI, André REVOL,

Date de convocation:

Pouvoirs:

28/03/2023

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Delphine ROBY-PASCAL

Date d'affichage:

Gérald BONNARD donne pouvoir à Annie LLOPIS

28/03/2023

Stéphane RAJON donne pouvoir à Gilles GASPAROTTO Guillaume ROLAND donne pouvoir à Olivier TISSERAND

Vote:

Pour: 16 Contre: 1 Secrétaire de séance :

Madame Annie LLOPIS

Abstention: 2

### <u>20230404 – 07 TRAVAUX – PROJET DU VIEUX PRESSOIR – CHOIX D'UN BUREAU</u> D'ETUDES STRUCTURE

Rapporteur: Monsieur Luc GUSTA

Pour le projet de Réhabilitation du Vieux pressoir, il convient de s'assister d'un bureau d'études Structure, le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée auprès de 3 bureaux d'études.

La commission travaux, dans sa séance du 27 Mars 2023, a examiné 3 devis relatif à l'aménagement futur du Vieux Pressoir. Il s'agit :

- ICS pour un montant de 8 697 € HT soit 10 436.40 € TTC
- AREBA pour un montant de 10 200 € HT soit 12 240€ TTC
- TECHBAT pour un montant de 9 800 € HT soit 11 760€ TTC

Le seul critère de prix étant retenu, après énonciation des différentes offres, les membres de la commission TRAVAUX/MARCHE proposent de retenir la société ICS pour un montant de 8 697€ HT.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- ▶ D'APPROUVER la société ICS pour la mission Etudes Structures pour un montant de 8 697€ HT soit 10 436.40€ TTC
- > D'AUTORISER Monsieur le Maire de signer tout document relatif à la convention avec le bureau d'études ICS
- > **DE DIRE** que les crédits seront inscrits sur le budget 2023

# Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 2 Abstentions (A. REVOL et R. VERBO), 1 Contre (A. ARNOLD) et 16 Pour :

- ➤ APPROUVE la société ICS pour la mission Etudes Structures pour un montant de 8 697€ HT soit 10 436.40€ TTC
- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire de signer tout document relatif à la convention avec le bureau d'études ICS
- > **DIT** que les crédits seront inscrits sur le budget 2023

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire Annie LLOPIS Le Maire, Olivier TISSERAND